

actu



© CELINE ESCOLANO

1 La brigade “nuisances” toujours pas au complet

Nuisances sonores, fermeture des établissements de nuit, salubrité... Une unité anti-nuisances a été lancée cet été au sein de la police municipale de Nîmes, avec des policiers municipaux présents sur la voie publique de 16h à 2h. Une création saluée par élus et syndicats puisqu'elle traite les thèmes qui empoisonnent le plus la population. *“Mais actuellement, les agents tournent à quatre par roulement. L'unité est constituée à moitié, rapporte Gilles Bargoin, secrétaire général FAFPT (syndicat de la fonction publique territoriale) à la mairie de Nîmes et à Nîmes Métropole. En raison du manque de personnel, ces effectifs renforcent donc d'autres équipes pour l'instant”.* La brigade, qui devrait compter 15 agents, peine à recruter. Un problème national accentué localement par le renforcement de la brigade environnement. *“Les deux mouvements de recrutement coïncident, donc c'est plus compliqué, confie Gilles Bargoin. Il aurait fallu faire l'une après l'autre”. Côté Ville, on se veut rassurant : “les recrutements sont réguliers, les conditions salariales viennent d'être revues, Nîmes est attractive”.* Caroline Solano

2 L'agroclimatologue Serge Zaka sous protection policière

“Je vais te trancher la gorge. Il n'y a pas de réchauffement climatique”.

C'est le genre de menaces de mort que reçoit l'agroclimatologue héraultais Serge Zaka sur les réseaux sociaux depuis six mois. Désormais, il doit se rendre à ses conférences sous protection policière. Insultes, climatoscepticisme, *“j'ai même reçu des menaces de viol..., et de plus en plus de commentaires racistes du style “retourne au Liban”- son pays d'origine - “alors que je vis en France depuis 35 ans”, s'indigne l'ingénieur agronome qui étudie l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Depuis son passage dans l'émission C à Vous sur France 5 fin octobre, il est victime d'une vague de haine en ligne venue de l'extrême-droite”* sur son compte X (Twitter) suivi par 107 000 abonnés. *“Je me suis aperçu que les harceleurs, qui se déclaraient patriotes français, étaient basés en Amérique. On se fait complètement manipuler”.* Il a déposé plainte. Marie Deghetto



GUILLAUME BONNEFONT



GUILLAUME BONNEFONT (ILLUSTRATION)

3 Corse : un Nîmois encore mis en examen

Le Nîmois d'origine corse était déjà mis en examen et placé en détention provisoire depuis le 27 juin dernier à la prison des Baumettes, à Marseille, soupçonné d'avoir participé - avec cinq autres personnes - à l'assassinat en bande organisée du pompier Camille Orsoni. Un crime commis le 10 janvier 2025 à Oletta (Haute-Corse), et qui *“s'inscrit dans une guerre menée entre le clan Mattei et le clan Costa en Haute-Corse”*, affirmait alors une source de nos confrères de Corse Matin.

Logistique. Le 15 novembre, Lucas S., qui fête ses 29 ans ce mois-ci, était de nouveau entendu dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Chloé Aldrovandi, étudiante de 18 ans abattue par erreur alors qu'elle conduisait le véhicule de son petit ami le 15 février dernier à Ponte Leccia (Haute-Corse). Un dossier qui avait ému l'île de beauté, et dans lequel le Nîmois a été mis en examen pour *“recel de bien provenant d'un vol en bande organisée et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime”*, précise la Juridiction interrégionale de Marseille (Jirs), en charge des deux affaires dans lesquelles l'intéressé serait soupçonné d'avoir eu, selon une source proche de l'enquête, *“un rôle de nature logistique”*.

Employé municipal. Le 29 octobre dernier, La Gazette révélait que Lucas S., qui apparaît très proche de nombreux élus et ex-élus de la majorité sur les réseaux sociaux, avait fait campagne pour la réélection de Jean-Paul Fournier en 2020, avant d'être employé comme collaborateur de groupe au sein de la majorité la même année puis comme agent municipal au service Festivités de la Ville depuis février 2022. Il s'était ensuite mis en disponibilité pour *“convenance personnelle”* en novembre 2024, deux mois avant le meurtre de Camille Orsoni. *“Il était tout le temps en arrêt maladie (...) C'était toujours décousu ce qu'il nous disait”*, expédie un membre de la majorité qui nie, comme tous les élus contactés, toute proximité avec cet ex-collaborateur. Joint, Thomas Hugues, l'avocat de Lucas S. - toujours présumé innocent dans les deux affaires - n'a pas souhaité s'exprimer. Théo Lombardo